



Centre Technique
Régional pour la
Déficience Visuelle

CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL POUR LA DÉFICIENCE VISUELLE

FONCTIONNEMENT DU SERVICE BILAN CONSEIL DU CTRDV

Bilan conseil : jeunes non suivis par un SAA AIS ou sur liste d'attente

A qui s'adresse t-il ?

Le bilan / conseil s'adresse à des jeunes non suivis par les SAA AIS ou sur liste d'attente.

Quel est son objectif ?

Il est orienté sur :

- Le dépistage
- La vision fonctionnelle, que le jeune relève ou pas de la DV
- Les besoins en termes d'outils

Ce bilan type ne correspond plus aux jeunes suivis qui ont déjà un projet personnalisé.

Concernant les jeunes en liste d'attente, le bilan permet de mesurer le caractère d'urgence ou de priorité pour mise en œuvre d'un suivi rapide. Il est important pour l'équipe du CTRDV de savoir où en sont les SAA AIS des listes d'attente pour informer les familles des délais possibles d'admission.

Qui peut demander un bilan ?

Il est demandé par la famille ou tout autre professionnel concerné.

Il peut être demandé par le SAA AIS pour les jeunes en liste d'attente, pour ce faire, la demande doit être formulée sur la fiche de demande spécifique et accompagnée des éléments de dossier :

- au minimum le certificat ophtalmologique précisant la pathologie visuelle et l'acuité visuelle par œil corrigée (qui sera adressé au médecin ophtalmologiste du CTRDV)
- Le compte-rendu de l'Equipe de Suivi de Scolarisation.

Comment se déroule le bilan ?

La famille est présente et suit le jeune dans toutes les évaluations. L'équipe recueille les attentes et le retour est fait au fur et à mesure de la journée. La famille est au centre de ce bilan.

Un compte rendu est rédigé, résumé des observations et conseils (premières pistes qui demandent à être confirmées sur le terrain). L'écrit n'apprend rien de plus que ce qui a été dit dans la journée. L'écrit est envoyé à la famille et au SAA AIS avec l'accord de la famille (ce qui est presque toujours le cas).

Une rencontre CTRDV/SAA AIS peut être envisagée concernant les jeunes en liste d'attente pour information relais concernant les conseils donnés par le CTRDV. Nous notons la nécessité d'un retour oral pour aller au-delà de l'écrit, aller plus loin dans les cas les plus complexes.

Le CTRDV informe chaque SAA AIS des jeunes vus en bilan/conseil, susceptibles d'intégrer le service.

Dans le cadre des suites du bilan/conseil, l'équipe mobile peut intervenir ponctuellement, en attente de suivi, pour une sensibilisation aux enseignants/camarades et pour l'adaptation du poste de travail (par exemple : installation du bureau ergonomique).

Bilan d'avis complémentaire : jeunes suivis

A qui s'adresse t-il ?

Le bilan conseil est inadapté pour les jeunes qui ont déjà un projet personnalisé.

Nous proposons donc, pour les jeunes déjà suivis par un SAA AIS, un autre type de bilan, le bilan d'avis complémentaire qui nécessite un travail en amont avec les professionnels des SAA AIS : échange d'idées / croisement des regards. Approche dynamique.

Les demandes sont à faire sur le formulaire spécifique de demande de bilan d'avis complémentaire

Quel est son objectif ?

Apporter un complément d'information à partir de nos observations, centrées sur une problématique précise formulée par l'équipe du SAA AIS (ex : le jeune relève t-il d'un passage au braille ?)

Qui peut demander un bilan d'avis complémentaire ?

Il est demandé par la famille ou par le SAA AIS. Pour ce faire, la demande doit être formulée sur la fiche de demande spécifique et accompagnée des éléments de dossier :

- au minimum le certificat ophtalmologique précisant la pathologie visuelle et l'AV œil par œil corrigée (qui sera adressé au médecin ophtalmologiste du CTRDV)
- Le compte-rendu de l'Equipe de Suivi de Scolarisation
- Le projet personnalisé, Les comptes rendus de synthèse, de Prise en charge (PEC) individuelles,...
- La problématique précise, étayée, rencontrée par l'équipe

Comment se déroule le bilan ?

L'équipe du bilan conseil, après étude des éléments de dossier, définit le ou les professionnels qui interviendront. Les bilans peuvent se faire dans les locaux du CTRDV, ou *in situ* selon la problématique.

Nous proposons que le retour à l'équipe s'effectue avec la participation du CTRDV à la synthèse du jeune pour un retour oral.

Soit un professionnel du CTRDV est disponible pour la synthèse, auquel cas il y assiste

S'il n'est pas disponible, un professionnel du SAA AIS (le coordinateur) porte les éléments du CTRDV.

Un retour direct du professionnel du CTRDV à la famille se fera en conformité avec les procédures du SAA AIS. Merci de transmettre ces procédures au CTRDV pour adaptation possible.